

COMITE SYNDICAL

REUNION DU JEUDI 7 FEVRIER 2013

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1^{er} Vice Président), Monsieur Christian MUR (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (2^{ème} Vice Président), Monsieur Georges-André PASTOR (Titulaire), Monsieur Emmanuel MOULIN (Titulaire), Monsieur Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Monsieur Alain PARMENTIER (Titulaire), Monsieur Bernard ROUSSET (Titulaire), Monsieur Grégory JOSEPH (Titulaire), Monsieur Victor LOPEZ (Suppléant), Monsieur Yves LECAUDEY (Titulaire), Monsieur Martial MIGNET (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Pierre GASNAULT (Suppléant), Monsieur Jean Michel LEAL (Titulaire), Monsieur Alain BOUSSIÉ (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Jacky LAPORTE (Titulaire), Monsieur Jean BUNGERT (Titulaire), Monsieur Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Monsieur Walter GRUBER (Suppléant).

DÉLIBÉRATION N°20130207_001

Modification du périmètre de quatre Communautés de Communes suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI)

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20130207_001

Modification du périmètre de quatre Communautés de Communes suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

VU le Schéma Départemental de Coopération intercommunale

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2012 relatif aux Communautés de Communes du Pays d'Auros et de Captieux Grignols

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2012 relatif à la Communauté de Communes de Cestas-Canéjan

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2012 relatif à la Communauté d'Agglomération du Libournais

La loi portant réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 porte l'objectif de refonte du paysage communal et intercommunal français. A cette fin, le Préfet met en œuvre cette loi dans le cadre d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Conformément à l'article 1 du SDCI de la Gironde, la commune de Saint-Jean-d'Ilac a été rattachée au 1er janvier 2013 à la Commune de Cestas-Canéjan. Il est également noté que ladite Communauté de Communes sera désormais dénommée Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde.

Conformément à l'article 5 du SDCI de la Gironde, les communes de Saint-Sauveur de Puynormand et Saint-Seurin-sur-l'Isle ont été rattachées au 1er janvier 2013 à la communauté d'Agglomération du Libournais (CALI).

Conformément au SDCI de la Gironde, la commune de Sigalens est rattachée à la Communauté de communes de Captieux-Grignols suite à son retrait de la Communauté de Communes du Pays d'Auros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir prendre en compte la modification des périmètres des Établissements Publics de Coopération Intercommunale tels que visés ci-dessus.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20130207_001

Modification du périmètre de quatre Communautés de Communes suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI)

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Pour expédition conforme,

Détail du vote plural

	Délégués Conseil Général 5,25 voix / délégué	Délégués EPCI 1 voix / délégué	TOTAL
Membres présents	4	21	25
Suffrages exprimés	21	21	42
Votes pour	21	21	42
Votes contre	0	0	0
Abstentions	0	0	0

La Présidente de séance

www.girondenumerique.frSyndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)